LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS L'HABITAT EXISTANT AVEC L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIEUR-CONSEIL

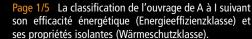




Rez-de-chaussée





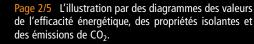


En dehors des données renseignant sur le propriétaire, l'habitation concernée (adresse, année de construction) et l'expert ayant établi le

F. Quelles informations trouve-t-on sur le certificat

Le certificat énergétique est composé de 5 feuilles*.

certificat, on peut y relever les informations suivantes





énergétique?

age 3/5 La description de l'installation de chauffage et de la production d'eau chaude avec les besoins en énergie respectifs.



age 4/5 Cette feuille sera à compléter après 3 ans d'utilisation pour vérifier les valeurs initialement calculées et documenter les consommations et besoins en énergie réelles.



age 5/5 Cette feuille concerne les habitations existantes et renseigne sur les possibles mesures à prendre pour optimiser l'habitation du point de vue de la consommation énergétique.

Les renseignements concernent les propositions d'isolation et d'amélioration technique des installations et la classe énergétique obtenue ainsi que leur impact financier. Ces mesures ne sont que des propositions et n'obligent pas le propriétaire à entamer des rénovations.

* la présentation se base sur le modèle établi par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Il existe d'autres certificats avec une présentation

A. Qu'est-ce que le Certificat de

Le Certificat de Performance Energétique rensei-

que de manière claire et précise sur les perfor-

mances énergétiques d'une habitation (maison

et appartements). Il est un outil efficace pour le

propriétaire pour connaître l'état énergétique de

Le Certificat de Performance Energétique s'inspire

des modèles de diagrammes déjà connus pour les

B. Objectifs du Certificat de Performance

> illustration objective des performances énergé-

Performance Energétique ?

son habitation.

appareils électroménagers.

tiques d'un bâtiment

Energétique

C. Quand faut-il établir un Certificat de Performance Energétique pour une

A partir du 1er janvier 2010 un Certificat de Performance Energétique est obligatoire dans le cas d'un changement de propriétaire, de locataire et dans le cas d'une transformation/ rénovation d'une habitation existante nécessitant une autorisation de construire. Il doit être joint à la demande d'autorisation de transformation ou de rénovation et à la vente respectivement la location d'un bien immobilier.

minimale à respecter ?

> renseigner le propriétaire par des informations facilement compréhensibles > informer le propriétaire des possibilités pour améliorer son habitation en termes d'isolation thermiques et en équipement technique (chauffage, capteurs solaires ...).

habitation existante?

D. Y a-t'il une classe énergétique

La loi du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation n'impose aucune classe minimale pour les habitations existantes ou faisant l'objet d'une rénovation et/ou d'une extension. La classe énergétique peut donc s'échelonner entre A et I. Le certificat doit se faire sur la totalité de l'habitation dans le cas d'une nouvelle extension.

Si la loi n'impose aucune valeur à respecter pour la partie existante, elle en fixe certaines pour toute extension augmentant le volume bâti chauffé brut de 75m³.

Les murs, dalles et toitures de l'extension doivent au moins respecter les valeurs du diagramme "Höchstwerte der Wärmedurchgangskoeffizienten einzelner Bauteile Umax in W/(m²K)" ci-contre.

E. Les guestions récurrentes

1. Dois-je absolument isoler ma maison pour être conforme à la nouvelle loi?

Non, la loi n'oblige pas les propriétaires à entreprendre des travaux d'isolation de leur maison.

2. Qui doit payer le certificat énergétique dans le cas d'une vente ou d'une location?

Le certificat énergétique sera obligatoire à partir du 1er janvier 2010 pour la vente et la location d'habitations existantes (maisons et habitations). Le propriétaire d'un bien doit le faire établir à ses frais et le soumettre au futur locataire respectivement à l'acquéreur s'il s'agit d'une vente.

3. Suis-ie obligé de respecter la classe énergétique « D » si j'entreprends des travaux d'extension à mon ancienne maison ?

Non, la classe énergétique « D »* représente en principe un minimum à respecter pour la construction d'une nouvelle habitation. Aucune classe minimale n'est imposée pour les habitations existantes, rénovées et/ou agrandies.

4. Est-ce une bonne idée de remplacer mes anciennes fenêtres avec simple vitrage par des nouvelles à triple vitrage?

Oui, à condition de vérifier le degré d'isolation des murs, de la dalle et de la toiture qui ne doivent pas être inférieur à celle des fenêtres pour éviter des problèmes de moisissures et autres endroits de condensation**. Une étude approfondie par un architecte ou un ingénieurconseil est vivement conseillée.

5. Comment isoler ma maison existante tout en gardant son cachet extérieur (façade)?

Il existe plusieurs solutions. Faites-appel à un architecte ou un ingénieur-conseil qui vous aideront à trouver la solution la plus adaptée à vos attentes.

6. Qui délivre le Certificat de Performance Energétique?

~~~~

Seuls les architectes et ingénieurs-conseils inscrits à l'OAI ainsi que des personnes agréées par le Ministère sont habilités à délivrer le Passeport Energétique.

Pour obtenir la liste OAI complète des architectes/ingénieurs-conseils agréés et avoir plus de renseignements veuillez vous adresser au secrétariat de l'OAL

La liste des architectes et des ingénieurs-conseils offrant leurs services dans le domaine BAUEN A ENERGIE est publiée sur www.oai.lu

#### Höchstwerte der Wärmedurchgangskoeffizienten einzelner Bauteile Umax in W/(m<sup>2</sup>K)

|                                                   | zu Außenklima                | zu schwach beheizten<br>Räumen | Flächen zu Erdreich oder<br>zu unbeheizten Räumen |  |
|---------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------|--|
| Bauteil                                           | zu Außenklima                | zu schwach beheizten<br>Räumen | Flächen zu Erdreich oder zu<br>unbeheizten Räumen |  |
| Wand und horizontaler<br>unterer Gebäudeabschluss | 0,32<br>+/- 12cm d'isolation | 0,50<br>+/- 8cm d'isolation    | 0,40<br>+/- 10cm d'isolation                      |  |
| Dach und horizontaler<br>oberer Gebäudeabschluss  | 0,25<br>+/- 16cm d'isolation | 0,35<br>+/- 10cm d'isolation   | 0,30<br>+/- 12cm d'isolation                      |  |
| Fenster oder Fenstertür inklusive Rahmen          | 1,5                          | 2,0                            | 2,0                                               |  |
| Tür inklusive Rahmen                              | 2,0                          | 2,5                            | 2,5                                               |  |
|                                                   |                              |                                |                                                   |  |

Ce tableau n'est pas exhaustif et ne reprend pas toutes les exceptions. Veuillez-vous référer au Règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 pour plus de détails ou demandez conseil à un architecte ou ingénieur-conseil. Les épaisseurs d'isolation peuvent varier d'un cas à l'autre.

<sup>\*</sup> elle peut varier entre C et D dans quelques cas particuliers

<sup>\*\*</sup> voir tableau ci-dessus



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

8, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg

Tél.: +352 42 24 06 Fax: +352 42 24 07

E-mail: oai@oai.lu Internet: www.oai.lu

La liste des architectes et des ingénieurs-conseils offrant leurs services dans le domaine BAUEN A ENERGIE est publiée sur www.oai.lu

Maître d'ouvrage Architecte

Famille Weyland

Team 31

Folmer - Rodesch - Weyland Schroeder & Associés

Ingénieur - conseil

Type de transformation Année de construction

maison basse énergie 1970 2008 - 2009

Année de transformation

| Certificat de Performance Energétique               | Maison existante           | Classe D                          | Classe B                                           |                                   |  |  |  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------|--|--|--|
| Classe de performance énergétique                   | I                          | D                                 | В                                                  |                                   |  |  |  |
| Classe de performances isolantes                    | I                          | D                                 | В                                                  |                                   |  |  |  |
| Classe CO <sub>2</sub>                              | I                          | D                                 | В                                                  |                                   |  |  |  |
| Consommation en énergie                             |                            |                                   |                                                    |                                   |  |  |  |
| Besoin en énergie primaire (kwh/a)                  | 157.698                    | 52.451                            | 27.977                                             | (82,3 % de consommation en moins) |  |  |  |
| Besoin énergie de chauffage (kwh/a)                 | 108.770                    | 29.393                            | 14.159                                             | (87 % de consommation en moins)   |  |  |  |
| Emission CO <sub>2</sub> (tCO <sub>2</sub> /a)      | 34.7                       | 11.7                              | 6.2                                                | (82,1 % en moins de pollution)    |  |  |  |
| Besoin annuel en énergie (m³/a) resp. (kwh/a) *1    | 13.568 m <sup>3</sup> /a   | 4.119 m <sup>3</sup> /a           | 2.117 m <sup>3</sup> /a                            | (84,4 % de consommation en moins) |  |  |  |
| Coût annuel en énergie (€/a) *²                     | 6.784 (€/a)                | 2059,5 (€/a)                      | 1088,5 (€/a)                                       | (83,9 % de frais an moins par an) |  |  |  |
| Economie annuelle par rapport à la maison existante |                            | - 4.724,5 € / an                  | - 5.695,5 € / an                                   |                                   |  |  |  |
| Installation techniques                             |                            |                                   |                                                    |                                   |  |  |  |
|                                                     | Chaudière au gaz           | Chaudière à condensation          | Chaudière à condensation                           |                                   |  |  |  |
|                                                     |                            | Capteurs solaires pour eau chaude | Capteurs solaires pour eau chaude                  |                                   |  |  |  |
|                                                     |                            |                                   | Ventilation contrôlée avec récupérateur de chaleur |                                   |  |  |  |
|                                                     |                            |                                   | Chauffage de sol                                   |                                   |  |  |  |
| Enveloppe du bâtiment : Épaisseur d'isolation       |                            |                                   |                                                    |                                   |  |  |  |
| Mur extérieur                                       |                            | 12 cm                             | 18 cm                                              |                                   |  |  |  |
| Murs extérieurs enterrés                            | 0 cm                       | 4 cm                              | 12 cm                                              |                                   |  |  |  |
| Toiture                                             | 8 cm                       | 16 cm                             | 29 cm                                              |                                   |  |  |  |
| Dalle sur sous-sol                                  | 0 cm                       | 6 cm                              | 10 cm                                              |                                   |  |  |  |
| Menuiseries extérieures                             | Double vitrage (1,5 w/m²k) | Double vitrage (1,1 w/m²k)        | Triple vitrage (0,9 w/m²k)                         |                                   |  |  |  |
| Subsides allouées pour transformations              |                            |                                   |                                                    |                                   |  |  |  |
| Total des subsides allouées                         |                            | 11872,85*                         | 26492,47*                                          |                                   |  |  |  |

\* subsides alloués en 2009 \*1 inclus production d'eau chaude

TRANSFORMATION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE

\*2 prix du gaz 0,50 €7m³ incl. tva 6%

OAI

